



16 CLUBS EN PROLIGUE LA SAISON PROCHAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – *Mardi 8 juin 2021*

L'assemblée générale de la Ligue Nationale de Handball a adopté ce jour pour son championnat de Proligue (Championnat de France de D2) le passage de 14 à 16 clubs.

Dans le but de poursuivre la structuration d'un championnat qui gagne en visibilité et en attractivité, et pour tenir compte d'une saison durant laquelle certains clubs ont été durement pénalisés par la crise sanitaire, l'Assemblée Générale de la Ligue a décidé que le championnat de Proligue serait désormais composé de 16 clubs. Cette décision induit qu'il n'y aura pas de relégation de Proligue en nationale 1 à l'issue de cette saison.

Parallèlement, les représentants du handball professionnel ont validé la proposition du Comité Directeur de la Ligue consistant à exiger des clubs de Proligue un seuil minimum de ressources de 950 000 €, une affectation de 12% du budget à des actions structurantes, et enfin l'homologation de 10 contrats minimum de joueurs professionnels.

Ces différentes mesures offrent à la Proligue des perspectives de développement prometteuses.

CONTACT LIGUE NATIONALE DE HANDBALL

Noémie Catalan – 01.78.09.97.90 / 06.32.95.09.16 – n.catalan@lnh.fr

[Cliquez-ici pour retrouver tous les communiqués de presse de la LNH](#)